

## **MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES**

1. Le diplôme est remis à l'intéressé lui – même, sur présentation de sa carte d'identité et contre émargement.
2. A titre exceptionnel, le diplôme peut être remis à un parent proche sur présentation de sa carte d'identité, de la photocopie de celle du diplômé et d'une procuration rédigée par le titulaire du diplôme.
3. Une demande écrite du titulaire, accompagnée d'une photocopie de sa carte d'identité recto verso, est possible contre 6,00 € en timbres postaux (tarif en vigueur au 01/01/2016) pour un envoi en recommandé avec avis de réception.

Les diplômes sont disponibles dans l'Etablissement jusqu'au **10 septembre 2017**. Après cette date, les demandes devront être faites au :

**Rectorat**  
**Division des Examens et Concours**  
**4, rue Marcel Proust**  
**45043 ORLEANS**